



LABORATOIRE DE SOCIOLOGIE
D'ANTHROPOLOGIE
ET D'ETUDES AFRICAINES

LAS ANEA



**REVUE
DEZAN**

NUMERO SPECIAL DE RELANCE

UAC, août 2012

REVUE DEZAN

NUMERO SPECIAL DE RELANCE, 2012

Directeur de publication

Honorat AGUESSY

*Doyen Honoraire de la Faculté des Lettres,
Arts et Sciences Humaines*

Rédacteur en Chef

Albert TINGBE-AZALOU

*Chef de la Filière Sociologie-Anthropologie,
Ecole Doctorale Pluridisciplinaire*

Comité Scientifique

Pr. Michel BOKO (Bénin), Pr. Prospère I. LALEYE (Sénégal),
Pr. Albert TINGBE-AZALOU MC (Bénin), Pr. Francis AKINDES (Côte d'Ivoire),
Pr. Maxime Da CRUZ (Bénin), Pr. Thomas BIRSCHENK (Allemagne),
Pr. Yendoukoa Lalle LARE, MC (Togo), Pr. Albert NOUHOUAYI (Bénin),
Gautier BIAOU, MC (Bénin), Pr. Mamoudou IGUE (Bénin)

Comité de Lecture

Pr. Toussaint TCHITCHI (Bénin), Pr. Sylvain ANIGNIKIN (Bénin),
Pr. Paulin T. HOUSSOUNOU (Bénin), Pr. Albert TINGBE AZALOU, MC (Bénin),
Pr. Roch Gnahoui DAVID (Sénégal), IGUE Babatundé Charlemagne (Bénin),
MIDIOHOUAN Guy Ossito (Bénin), MEDEGAN Ambroise (Bénin)

Toute correspondance est adressée au :
Comité de Rédaction de la revue DEZAN
01 BP 526 Cotonou, République du Bénin
revuedezean@yahoo.fr

Toute reproduction sous quelle forme que ce soit est interdite et de ce fait passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la production du droit d'auteur en République du Bénin.

ISSN

Dépôt Légal N°.....

Fr
r
ob.
So
Lettre

Nou

M

Dr. A
mise

Fruit d'une harmonieuse collaboration, ce numéro spécial de relance a été réalisé grâce à l'engagement, aux conseils et observations d'Enseignants et Chercheurs du Département de Sociologie-Anthropologie et d'autres entités de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey Calavi.

Nous tenons à témoigner de notre reconnaissance aux Professeurs **Michel BOKO, Guy Ossito IDIOHOUAN, Ambroise MEDEGAN, Bertin YEHOUEYOU et Maxime da CRUZ.**

Dr. Abou-Bakari IMOROU a assuré le recueil, l'agencement et la mise en forme des textes. Le tout, sous la houlette du Rédacteur en Chef **Professeur Albert TINGBE-AZALOU.**

Sommaire

Drogues et stupéfiants au Bénin : états des lieux et perspectives.	7
Albert TINGBE-AZALOU & Lucien AGBANDJI	
La sante entre les logiques réformatrices et les dynamiques frontalières et marchandes a Malanville.	26
Abou-Bakari IMOROU	
Anthropologie structurale du fa et théorie de la communication chez Lévi- Strauss : éléments empiriques pour une anthropologie structurale du fa	40
Christian AGOSSOU	
Usages sociaux du néré (<i>Parkia Biglobosa</i>) dans le Nord Bénin	53
Monique OUASSA KOUARO	
Sens et portée du pacte de terre chez les Yoruba de Bantè	65
Auguste Kouami TAKPE, Dominique Médard BADA & Albert NOUHOUAYI	
Les femmes dans les soins maternels au Bénin. le rendez-vous manqué !..	78
Dr Emmanuel N'koué Sambieni	
Absence des femmes au conseil communal : une forme de domination masculine à Bantè	94
Elisabeth Fourn, Affo Fabien, Ansèque Gomez	
« La question d'une sociologie durable dans l'examen de la démographie, de la santé et du développement de la République du Bénin entre 2006- 2012 : vers un gouffre. »	103
GBECHOEVI Alohoutadé Alexandre	
Décentralisation au Bénin et mise en œuvre du plan de développement de la commune d'Adjohoun : <i>ordre ou instabilité pour la mobilisation des ressources financières ?</i>	132
Mathias Yédjinnavo AFFOMAÏ	
Décentralisation et gestion des ressources végétales au nord-Bénin : une étude de cas de conflit entre organisations paysannes et agents forestiers autour de la coupe des bois à Ouassa-Péhunco (département de l'Atacora).....	148
Cather NANSOUNON	
Courants philosophiques et spirituels africains et occidentaux : leur impact sur les systèmes éducatifs de l'Afrique	162
Jean-Marie Gomido BOTCHI	

**DÉCENTRALISATION AU BÉNIN ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN
DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE D'ADJOHOUN :
ORDRE OU INSTABILITÉ POUR LA MOBILISATION DES
RESSOURCES FINANCIÈRES ?**

Mathias Yédjinnavo AFFOMAÏ

Département de Sociologie-Anthropologie/UAC

affomaim@yahoo.fr

Résumé

L'engagement du Bénin dans un processus de démocratisation depuis la Conférence Nationale des Forces Vives de Février 1990, concrétisée par l'organisation des élections communales et municipales de décembre 2002 et de janvier 2003, a placé les communes dans une phase opératoire de leur développement. Cette réalité, a imposé une nouvelle dynamique dans le mode de fonctionnement des communautés à la base, d'où la participation des populations aux actions de développement de leur localité. Une telle approche qui impose une nouvelle culture de développement, a changé les habitudes des citoyens notamment en ce qui concerne leur contribution aux initiatives de développement. Il s'en suit une désorganisation de l'habituel pour l'instauration d'un nouveau mode de gestion de la cité mettant en jeu, divers acteurs qui développent des stratégies de leur valorisation.

Mots clés : participation, plan de développement, ressources financières, Adjohoun.

Introduction

L'assurance de développement constitue aujourd'hui pour les pays africains une préoccupation. Le Bénin, à l'instar de ces pays, a développé plusieurs paradigmes de développement avant de s'engager, vers la fin des années 80¹¹⁴ sur la voie démocratique dont l'un des principes fondamentaux est la décentralisation.

En effet, la mise en place des organes locaux découlant de ce choix de société, consacrée par les élections communales et municipales de Décembre 2002 et Janvier 2003, suivie de l'installation des élus locaux en Mars 2003, a permis aux communes d'entrer dans la phase opératoire de leur développement. Ainsi, la nécessité pour chaque collectivité locale d'avoir une cohérence dans le processus de la planification du développement et la maîtrise de la gestion du développement local s'imposent.

Pour alors réaliser des avancées significatives et qualitatives « inéluctablement dans la gestion des affaires locales, les élus auront besoin de tous les acteurs sans exclusion en vue d'une meilleure synergie des actions devant converger vers une décentralisation génératrice d'un développement local durable »². Comment la commune d'Adjohoun s'évertue-t-elle pour répondre aux obligations de la décentralisation ?

I-Positionnement du problème de mobilisation des ressources financière dans la commune d'Adjohoun

Le Bénin s'est engagé depuis la Conférence Nationale des Forces Vives de Février 1990, dans un processus de démocratisation. Ce processus instauré à la base depuis les élections communales et municipales de Décembre 2002 et Janvier 2003, place les communes dans la phase opératoire de leur développement. A cet effet, l'article 84 de la loi N° 97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, stipule que « la commune élabore et adopte son Plan de développement. Elle veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population »⁵. Conformément à cet article, la commune d'Adjohoun dès son installation a pu élaborer son Plan de développement qui est validé en Août 2003 et évalué à près de deux milliards de Francs CFA (AFFOMAÏ, M, 2007).

Après plusieurs années de mise en œuvre, les populations ont toujours de difficultés à comprendre ce que signifie la décentralisation, à fortiori leur participation à la mise en œuvre du Plan de développement de leur localité.

² La territoriale : bulletin trimestrielle d'information sur la décentralisation N° 0000 Janvier – Mars 2005 P 16

⁵ Mission de décentralisation : recueil des lois sur la décentralisation Mars 2002, P34.

Dans le contexte de la décentralisation, les populations constituent de véritables acteurs de développement notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources financières, la prise de décision, etc. Un regard sur le niveau de mobilisation des ressources internes (recettes fiscales et non fiscales) de la commune d'Adjohoun, montre que sur les sept (7) dernières années (2003 à 2009) de mise en œuvre de la décentralisation, elle n'a mobilisé que la moitié des ressources nécessaires pour son fonctionnement.

Or, selon l'article 187 de la loi portant organisation des communes, « la commune qui, deux ans après la suppression de la subvention de l'Etat, n'est pas en mesure de disposer de ressources financières propres pour son fonctionnement, peut faire l'objet d'une fusion, conformément aux dispositions de la présente loi ». Par conséquent, la survie d'une commune, après la cessation de l'apport de l'Etat, dépend de sa capacité de mobilisation des ressources en vue de son fonctionnement.

Comment et à partir de quel moment la commune d'Adjohoun serait-elle en mesure d'assurer son fonctionnement ? Voilà une question qui a suscité la publication de cet article intitulé « Décentralisation au Bénin et mise en œuvre du Plan de Développement de la commune d'Adjohoun : *ordre ou instabilité pour la mobilisation des ressources financières?* »

Dans une approche qualitative et quantitative, cette situation a été étudiée non pas pour répondre à la question comment, mais pour faire l'état des lieux en vue d'une réflexion future pour répondre à cette question.

II-Etat de mobilisation des ressources financières internes dans la Commune d'Adjohoun de 2003 à 2009.

Les investigations menées en 2010 combinées avec celles menées en 2007 montrent que le niveau de mobilisation des ressources internes de la commune d'Adjohoun reste largement insuffisant par rapport à ses besoins de fonctionnement. Le tableau et la courbe ci après montrent respectivement le niveau de mobilisation des ressources avec l'allure du taux de recouvrement des ressources internes de la commune.

Tableau I : évolution des ressources propres de la commune d'Adjohoun de 2001 à 2009

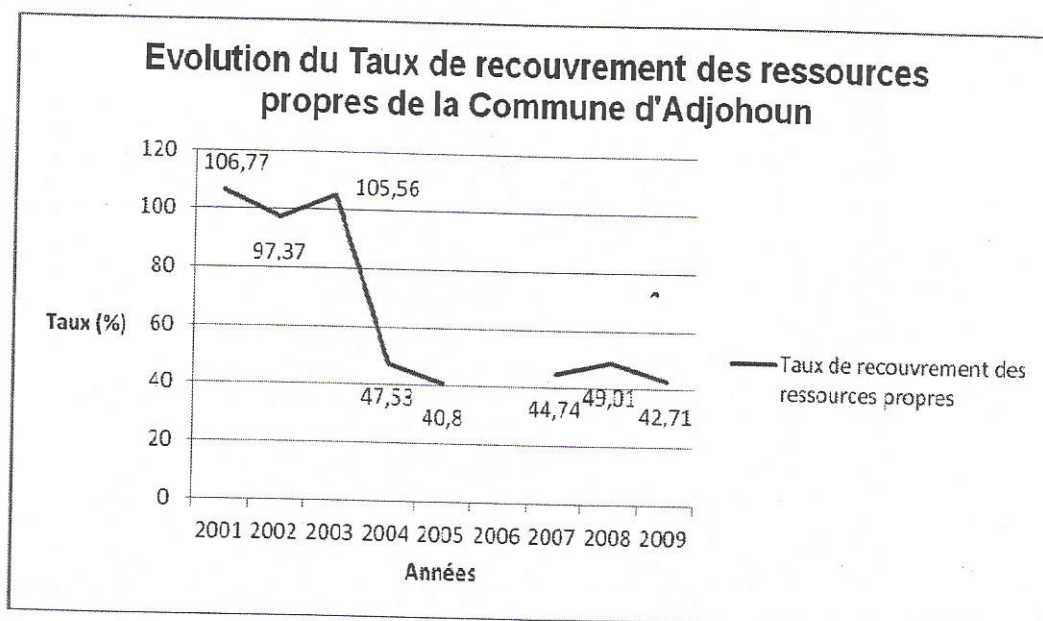
Ressources propres	Compte 70		Compte 71		Compte 75		Total ressources propres.	Total recette de fonctionnement de la commune	% des ressources propres/ aux recettes de fonctionnement
	Années								
2001	Prévision	6 000 000	35 841 087		PM	41 841 087			
	Réalisation	5 154 960	39 522 723		PM	44 677 683	57 723 480	77,40	
	TR	85,91%	110,27%			106,77%			
2002	Prévision	5 880 000	15 987 633		PM	21 867 633			
	Réalisation	4 560 420	16 732 519		PM	21 292 939	33 030 442	64,46	
	TR en %	77,55	104,65			97,37			
2003	Prévision	6 080 000	20 537 633		PM	26 617 633			
	Réalisation	5 240 220	22 858 770		PM	28 098 990	40 068 230	70,12	
	TR en %	86,18	111,3			105,56			
2004	Prévision	12 800 000	13 300 000		15 007 623	41 107 623			
	Réalisation	5 194 100	6 157 752		8 186 689	19 538 541	60 485 665	32,30	
	TR en %	40,57	46,29		54,55	47,53			
2005	Prévision	13 850 000	45 639 628		12 680 430	72 170 058			
	Réalisation	9 092 900	17 498 309		2 837 499	29 428 708	65 572 156	44,88	
	TR en %	65,7	38,3		22,4	40,8			
2006	Prévision	PM	PM		PM	PM			
	Réalisation	PM	PM		PM	PM			

2007	TR en %	PM	PM	PM	PM		
	Prévision	48 150 000	29 937 352	1 862 648	79 950 000		
	Réalisation	16 181 190	19 129 857	459 260	35 770 307	93 522 601	38,24
	TR en %	33,6	68,47	24,65	44,74		
2008	Prévision	43 525 000	36 980 000	2 481 581	82 986 581		
	Réalisation	13 764 903	26 374 203	535 500	40 674 606	93 358 721	43,57
	TR en %	31,63	71,32	21,58	49,01		
	Prévision	99 600 000	89 190 000	2 260 000	191 050 000		
2009	Réalisation	24 136 675	57 172 735	296 340	81 605 750	121 163 449	67,35
	TR en %	24,23	64,10	13,11	42,71		

Source : Exploitation du bordereau de développement de la commune 2001-2005 et exploitation du compte administratif de la commune de 2006-2009

Il convient de faire remarquer qu'à partir de 2005, une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable a été instituée dans les communes. Ainsi, les différents chapitres des ressources sont regroupés par compte. Par conséquent, les recettes non fiscales sont regroupées dans le compte 70, il s'agit des taxes perçues à l'occasion des prestations fournies ; les produits du patrimoine de la commune ; les produits des services à caractère industriel et commercial exploités en régie. Les recettes fiscales (le compte 71) regroupent : les taxes et impositions perçues en vertu des rôles ; les taxes et impositions perçues en vertu des recettes. Le compte 75 quant à lui, comporte le versement de l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires.

Graphique I : Courbe d'évolution des ressources propres de la commune d'Adjohoun de 2001 à 2009.



Source : Résultat de terrains 2007 et 2010.

Commentaire

L'analyse de la courbe ci-dessus montre que l'évolution du taux de recouvrement des ressources internes de la commune peut être divisée en trois phases. Une phase « plus ou moins d'autosuffisance » entre 2001 et 2003, une phase de « chute » entre 2003 et 2004 et une phase « plus ou moins de stabilisation dans l'insuffisance » entre 2004 et 2009.

La phase « plus ou moins d'autosuffisance » entre 2001 et 2003 est la période où les actuelles communes étaient désignées par sous préfecture et donc gérées par des administrateurs civils nommés par l'Etat notamment les Sous préfet. Par contre, la phase de chute (2003 à 2004) représente le début de l'exercice du pouvoir à la base, et la phase « plus ou moins de

stabilisation dans l'insuffisance » correspond à la période proprement dite de l'expérience de la décentralisation au Bénin. Paradoxalement, on constate que contrairement à cette diminution sensible évoluant vers la stabilisation dans l'insuffisance du taux de recouvrement des ressources internes, le budget de la commune augmente d'année en année.

On pourrait donc conclure qu'au lieu que, la décentralisation favorise une augmentation du taux de recouvrement des ressources propres à Adjohoun, elle a plutôt contribué à la régression de ce dernier et sa stabilisation dans l'insuffisance (entre 49% et 40%) en augmentant son budget de fonctionnement. En d'autres termes, la décentralisation a favorisé l'augmentation des charges de fonctionnement de la commune, une régression du taux de recouvrement des ressources internes en mettant la commune dans une situation de dépendance des ressources externes, pour assurer son fonctionnement.

III- Equilibre financier de la Commune

Le tableau ci-après permet d'apprécier l'équilibre financier de la commune d'Adjohoun à travers :

- son épargne brute qui est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement ;
- sa capacité d'investissement qui est la somme de l'épargne brute et des recettes d'investissement et
- sa capacité de financement qui est la différence entre la capacité d'investissement et la dépense d'investissement.

Tableau II: L'équilibre financier de la commune d'Adjohoun de 2001 à 2009 (en FCFA)

Années	Budget section fonctionnement			Budget section investissement			
	Recettes (1)	Dépenses (2)	Epargne brute A = (1) - (2)	Recettes (3)	Capacité d'investissement B = A + (3)	Dépenses (4)	Capacité de financement C = B - (4)
2001	57.723.480	34.108.945	23.614.515	1.216.960	24.831.475	18.524.972	6.306.503
2002	33.030.442	33.059.362	- 28920	1.004920	976.000	1.661.964	- 685964
2003	40.068.230	37.242.544	2.525.686	8.78730	3.404.416	810.070	2.594.346
2004	60.485.665	57.196.814	3.288.851	10.912.915	14.201.766	10.912.915	3.288.851
2005	65.572.156	64.911.733	660.423	2.053.200	2.713.623	2.053.200	660.423
2006	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
2007	93.522.601	60.692.502	32.830.099	60.265.183	93.095.282	54.085.569	39.009.713
2008	93.358.721	66.628.332	26.730.389	192.302.780	219.033.169	203.775.489	15.257.680
2009	121.163.449	117.755.115	3.408.334	144.019.769	147.428.103	141.341.767	6.086.336
Total	564.924.744	471.595.347	93.029.377	412.654.457	505.683.834	433.165.946	72.517.888
Moyenne	70.615.593	58.949.418,38	11.628.672,13	51.581.807,13	63.210.479,25	54.145.743,25	9.064.736

Source : Exploitation du bordereau de développement de la commune d'Adjohoun de 2001 à 2005 et le compte administratif de 2007 à 2009.

Commentaire du tableau d'équilibre financier de la commune

De l'examen de ce tableau, il ressort que l'épargne brute de la commune a été déficitaire en 2002 ce qui ne lui a pas permis de couvrir toutes ses dépenses de fonctionnement. Toutefois, la commune d'Adjohoun a pu couvrir toutes ses dépenses de fonctionnement (grâce aux apports extérieurs) les six autres années en essayant de dégager quelques sous aussi minime soient-ils pour l'épargne. Sa capacité d'investissement a évolué de façon sinusoïdale tout en restant positif avec son maximum et minimum respectivement en 2008 et 2002.

La capacité de financement de la commune a été négative en 2002, ce qui se justifie par le fait que sa capacité d'investissement est inférieure à ses dépenses d'investissement. En dehors de cette situation observée en 2002, la capacité de financement de la commune a variablement évolué de façon positive, les autres années. La recette de fonctionnement moyenne est de 70.615.593 FCFA contre 58.949.418,38 de dépense moyenne de fonctionnement, alors que la recette moyenne d'investissement est de 51.581.807,13 contre une dépense moyenne d'investissement de 54.145.743,25 par an.

Globalement l'équilibre financier de la commune d'Adjohoun, est caractérisé par une faible épargne brute parfois négative ; une capacité d'investissement positive mais non suffisante ; et par une capacité de financement assez faible et parfois négative.

IV-Facteurs de la faible mobilisation des ressources internes à Adjohoun.

Les facteurs qui expliquent la faible participation des populations peuvent être regroupés en deux catégories à savoir : les facteurs institutionnels et les facteurs socio-politiques.

4.1 Facteurs institutionnels

4.1.1- Manque d'actions concertées entre les acteurs du développement de la commune d'Adjohoun

Plusieurs acteurs interviennent dans la commune d'Adjohoun. En effet, des ONG, des services déconcentrés de l'Etat, des organisations de la société civile, etc. mènent des actions en vue du développement de la commune. Ces actions menées par ces divers acteurs, ne se font pas dans un cadre de concertation. En d'autres termes, chacun des acteurs dans son programme se limite à son initiative, négligeant donc la complémentarité qui devrait découler de leur concertation. Ceci ne facilite guère les effets de synergie nécessaire à la consolidation de la démocratie locale et une bonne exploitation des capacités des divers acteurs.

4.1.2- Le fonctionnement du comité de pilotage

Le comité de pilotage qui doit jouer le rôle prépondérant dans la mise en œuvre du Plan de développement connaît des dysfonctionnements. En effet, le bon fonctionnement du comité nécessite un minimum de ressources

financières de la part de la commune. Or, le niveau de mobilisation des ressources de cette dernière ne lui permet pas d'assurer convenablement le fonctionnement de ce comité. Ce qui ne favorise pas une participation régulière de tous les membres aux séances de travail qui sont pourtant des préalables pour la réussite de leur mission. En outre, existe-t-il entre eux, un défaut de coordination qui ne permet pas aux membres d'exécuter convenablement la tâche à eux confiée. De plus, la non installation dans l'enceinte de la mairie, du secrétariat permanent du PDC constitue un grand facteur défavorisant la communication entre les différents acteurs. Il convient de faire remarquer que dans la stratégie de mise en œuvre du PDC, « la définition des stratégies de communication et de mobilisation des ressources »²⁶ est indiquée. Mais jusqu'à notre passage sur le terrain, aucune stratégie de communication n'existe encore au niveau du comité de pilotage.

4.1.3- La culture d'une mentalité d'assistance au développement

La faible participation des populations est aussi imputable au mode de gestion (imposé par nos colonisateurs) des administrés qui rend ces derniers passifs devant les questions de développement de leur milieu. En d'autres termes, le système de gestion institué par le colonisateur français maintenait les populations dans une dépendance totale des décisions administratives. « Ce qui, au fil des temps, avait habité ces populations à toujours attendre la "manne" dont la distribution dépendait du bon vouloir, de l'émotion, de la générosité fluctuante du colon »³⁰. Or, la décentralisation veut que les populations ne soient plus de simples bénéficiaires des services rendus, mais deviennent des acteurs qui décident pour eux-mêmes et exercent un contrôle citoyen rapproché sur les élus locaux. Ce processus engage donc l'entière responsabilité des populations qui, de concert avec leurs élus, doivent initier des actions de mise en valeur de leurs ressources endogènes et un déploiement de leurs efforts personnels en vue d'un développement durable.

4.2-Facteurs socio- politiques

4.2.1- La communication dans la commune d'Adjohoun.

S'il est vrai que la décentralisation vise à créer le cadre idéal pour le développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales à travers une planification pensée, consensuelle et pilotée par les instances locales en tant que émanation des populations, il n'en demeure pas moins que le niveau d'assimilation des populations d'Adjohoun des principes de fonctionnement de ce processus reste encore limité.

En effet, la plupart des citoyens interrogés (62%) ignorent encore ce qu'est le Plan de Développement Communal (PDC). Ils l'assimilent à un

²⁶ PDC Adjohoun :p 70

³⁰ GBAGUIDI Anicet : Décentralisation : fondements du faible rendement fiscal dans la commune de Savalou mémoire de maîtrise en Sociologie Anthropologie, 2005, p 75

document administratif. Ainsi pour eux, le PDC est un document réservé au personnel de l'administration communale. Or, une telle perception du Plan ne permet pas aux citoyens de se sentir concernés par leur problème de développement. Ce niveau d'information justifie bien la sensibilisation qui est faite autour de ce Plan. Cette réalité est reconnue par le comité de pilotage qui affirme ne disposer, d'aucun plan de communication au sujet du PDC à l'endroit de la population. Cette méthode de conduite des activités ne permet guère aux populations d'avoir une vision claire de leur rôle de citoyenneté, et les maintienne dans la dépendance instituée depuis l'époque coloniale, qui consiste à attendre l'Etat "pourvoyeur de tout". L'exemple de la construction d'un module de deux classes pour création du CEG à AKPADANOU est patent, de cette culture de dépendance vis-à-vis de l'Etat. En fait, pour un montant total de deux millions quatre cent cinquante quatre mille huit cent soixante quinze (2.454.875) francs CFA²⁷, qu'a coûté la construction de ce bâtiment (de la fondation à la coiffure du toit, non compris les frais d'autres travaux de finition), la participation populaire n'est que trente trois mille neuf cents (33.900) francs CFA. Cette somme est obtenue, suite à l'institution d'une cotisation de mille (1.000) francs par homme et cinq cents (500) francs par femme. La différence est cotisée par les ressortissants et les groupements de cet arrondissement. Pour cette population, c'est l'Etat qui autorise la création des écoles et par conséquent pourvoit aux besoins de son installation.

Il va de soi, que des efforts restent à déployer pour changer la vision des citoyens face au processus de la décentralisation en cours.

Même si 32 % des citoyens (40% de ceux-ci ne payent pas leurs impôts et taxes) reconnaissent que la taxe de développement local est basée sur les principales ressources de la commune, 68% de ceux-ci l'ignorent encore. Cette réalité que reconnaît l'administration fiscale tire sa source de l'inexistence d'une politique de sensibilisation adéquate des contribuables qui sont souvent peu honnêtes dans la déclaration de leurs biens imposables. Cet incivisme est quelque fois favorisé par des jeux politiques visant à conserver l'électorat.

En somme, le défaut d'information et d'implication des populations (les analphabètes surtout) dans le processus, constituent des réalités irréfutables qui affaiblissent la participation des populations d'Adjohoun à la mise en œuvre de leur Plan de développement.

En dehors de ce défaut d'information et d'implication des populations dans le processus, il convient de noter que d'autres facteurs contribuent à l'aggravation de la faible participation des populations : il s'agit de la pauvreté et de l'analphabétisme.

²⁷ Rapport du comité de suivi des travaux de construction du module de classes pour création du CEG à Akpadanou

4.2.2- Pauvreté et analphabétisme

Si la sous- information joue en défaveur de la participation des populations dans les affaires locales, la pauvreté et l'analphabétisme, y contribuent aussi pour une large part. A la question de savoir : "quels sont selon vous les facteurs qui ne favorisent pas une meilleure participation des populations à la mise en œuvre du Plan de développement d'Adjohoun ?", 68% des personnes interrogées ont cité la pauvreté et l'analphabétisme. C'est donc dire que l'évidence n'est plus à démontrer de ce point de vue, si une telle proportion des enquêtés s'accorde pour le reconnaître. Selon l'étude sur les conditions de vie des ménages ruraux (ECVR2) « La pauvreté semble rimer avec l'absence de niveau d'instruction. On a 70,3% de pauvres dans l'Ouémé contre 74,7% dans l'ensemble du milieu rural qui n'ont aucun niveau d'instruction »²⁸. Les résultats de cette étude semblent justifier le diagnostic posé par ces personnes interrogées. Il faut un minimum de moyens pour assurer la scolarisation de ses enfants. « Au Bénin, en moyenne 33,7% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté globale »²⁹. Cette réalité inhibe souvent chez les acteurs, la volonté d'investir dans la scolarisation encore moins dans les investissements publics. Aussi, cette paupérisation couplée avec l'analphabétisme fait que le rôle de contrôle citoyen dévolu aux populations à l'ère de la décentralisation n'est guère joué puisqu'elles sont sous informées.

4.2.3- La gestion politique locale

La gestion des affaires locales constitue un facteur déterminant en matière de participation des populations. En fait, la gestion des affaires locales comme le témoignent certains enquêtés, suscite au sein de la population peu d'engouement, à accepter aussi bien les sollicitations des autorités, que les sacrifices d'intérêt général. Selon un enquêté, «les dirigeants locaux ne servent mieux, que ceux qui sont de leur bord politique». On en déduit alors, que plus on est proche politiquement des dirigeants, mieux on jouit des avantages. Cette logique ne participe guère de la cohésion sociale encore moins, de l'unité communale. Comme le montre le graphique N°2, plus de 40 % des interrogés ne sont pas satisfaits de la gestion des affaires communales.

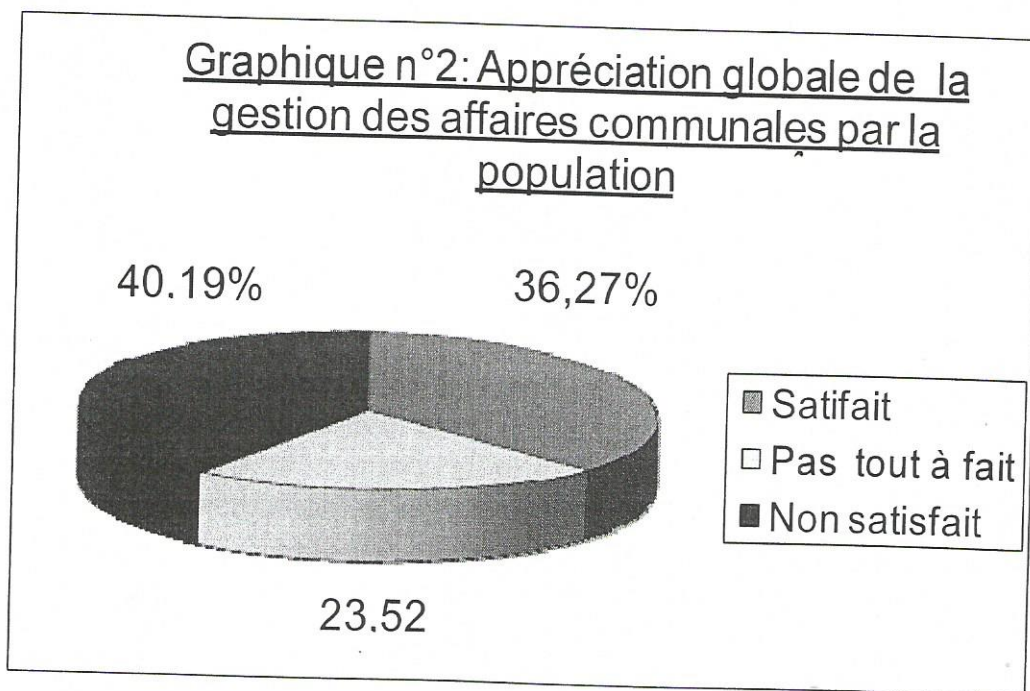
On peut retenir entre autres raisons évoquées par ces derniers ; la gestion peu transparente (les élus ne rendent pas compte à leurs mandants) ; l'administration peu performante ; l'abandon de certains élus de leur rôle etc. De plus, plus de 23 % des interrogés ne sont pas tout à fait satisfaits de cette gestion, et sont donc partagés entre satisfaction et non satisfaction. Cette appréciation des enquêtés de la gestion communale confirme les résultats du "Projet de mise en place d'un mécanisme de suivi de la gouvernance locale

²⁸ Etude sur les conditions de vie de ménages ruraux (ECVR2) édition 1999-2000, p 29

²⁹ Etudes nationales de perspectives à long terme (Bénin 2025 stratégie de développement du Bénin à long terme) ; Août 2000, p 33.

au Bénin”, initié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en collaboration avec le Ministère en charge de la décentralisation et l’Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) en Novembre 2004. Les analyses de ce projet sont faites sur seize (16) critères mesurables à travers quatre dimensions : la participation, le genre, la transparence et la mobilisation des ressources. L’agrégation des quatre macro indicateurs permet de construire un indicateur unique appelé : Indicateur de Gouvernance Locale (IGL) noté sur cent (100). Les résultats des travaux de ce projet classent la commune d’Adjohoun soixante troisième (63^e) sur soixante seize (76) communes, hormis la commune de Cotonou ; avec un IGL³¹ de 38,21 et rangée dans la catégorie des communes à gouvernance locale insuffisante.

Au demeurant, la recherche du consensus politique en vue d’une meilleure gestion de la commune est la chose la moins partagée, même si des tentatives de regroupement s’observent au niveau de quelques arrondissements. Les textes de la décentralisation n’ayant donc pas rendu autonomes les arrondissements, il convient donc de rechercher une entente en vue de réaliser un consensus autour de l’entité centrale, qu’est la commune. Quelles autres raisons expliquent alors la faible participation des populations ?



Source : Résultat d’enquête.

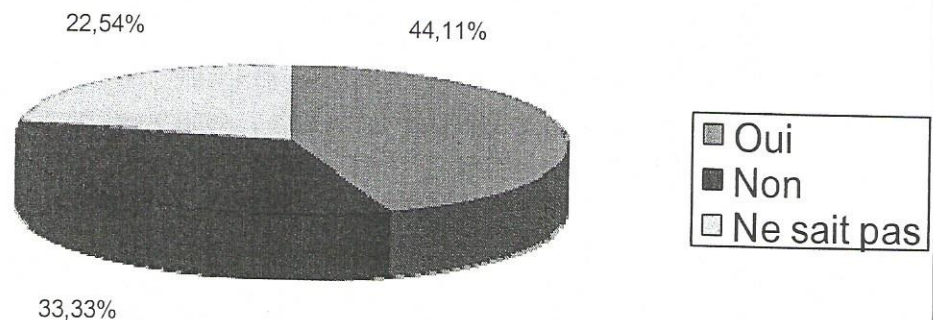
4.2.4- Les conflits politiques

Comme le montre le graphique N°3 ci-dessous, plus de 33% des personnes interrogées disent que l’unité communale n’existe pas et ce, à cause des partis politiques.

³¹ Le Municipal édition Magazine de décembre 2004, P8

Selon un enquêté, « depuis la dislocation de l'association Kponou (association de développement de la vallée de Ouémé) pour des intérêts notamment partisans, Adjohoun n'a plus jamais connu un moment d'union de ses cadres au sein d'un creuset. Aujourd'hui, beaucoup de mouvements ont vu le jour : la conférence des forces vives de la vallée, le mouvement Gbénonkpo, pour ne citer que ceux-là. Souhaitons que ces mouvements connaissent de succès et posent des actes concrets dans la commune ». De l'analyse des propos de cet enquêté, il ressort que Adjohoun avait connu un moment de référence où ces cadres échangeaient sur des questions de développement de leur localité au sein d'un creuset qui au fil du temps, a fini par voler en éclat. Résultat, les divisions ont vu le jour avec pour corollaire, la formation des regroupements d'intérêts. Pour preuve aujourd'hui, les élus locaux d'Adjohoun, sont issus de plusieurs regroupements politiques. Cette configuration du conseil communal devrait favoriser au sein de ce dernier, une opposition affichée pour la régulation des actions communales. C'est plutôt le contraire qui est observé, avec une opposition existante de nom, passive et non fulgurante qui préfère même rester à l'écart pour juger après coup.

Graphique n°3 : Appréciation globale de l'Unité communale par la population



Source : Résultat d'enquête

Par rapport à ces différents facteurs identifiés, comment peut-on mieux susciter ou renforcer la participation des populations pour les actions de développement à Adjohoun ?

Conclusion

Plongées dans une manière de faire qui fait d'elles un « attentiste » de l'Etat pourvoyeur de tous, les communes du Bénin se trouvent aujourd'hui dans une sphère de décentralisation, où elles sont appelées à se prendre en charge

pour construire leur propre développement. Ce qui a désorganisé tous les systèmes de gestion des affaires à la base. La commune d'Adjohoun, a connu le même sort, pour se retrouver dans une situation très peu confortable en matière de mobilisation et de gestion des ressources internes.

On peut retenir que la décentralisation comme un nouvel ordre instauré dans la cité, a créé un désordre dont le rétablissement nécessite assez d'efforts pour lesquels les populations ne sont pas encore prêtes à consentir.

Références bibliographiques

- ADJAHOU, R., 2002 : *Décentralisation au Bénin en Afrique et ailleurs dans le monde*, Cotonou, COPEF, 194p.
- AFFOMAÏ, Y. M., 2007 : *Participation des populations à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan de Développement d'Adjohoun*, mémoire de Maîtrise en Sociologie-Anthropologie, UAC, FLASH, 131 p.
- Alpha et Oméga consultants, 2004 : *Programme d'actions communales (PAC) annuel 2005 de Djougou*, Octobre, 47p.
- ASSABA, C : *Méthodologue ou Méthodique ?* 38p.
- BIERSCHENK et OLIVIER de SARDAN J P, 1998, *Les pouvoirs au village : le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, KARTHALA, 296p.
- CAPLOW, T, 1972, *L'enquête Sociologique*, Paris, Armand Colin, 267p.
- Commune d'Adjohoun, 2005, *plan d'investissement annuel*, 64p.
- Commune d'Adjohoun, 2006, *Plan de financement annuel du PDC d'Adjohoun*.
- DJANKAKI, C., 2002, *Le Bénin décentralisé*; Tome 2, 376p.
- GAUDUSSON, J., 1993, *La décentralisation en Afrique : nouvelles perspectives*, in Encyclopadia UNIVERSALIS : symposium les ENJEUX, France.
- GBAGUIDI, A.G. A., 2005, *Décentralisation : fondements du faible rendement fiscale dans la commune de Savalou*, FLASH, UAC, 98p.
- GRAWITZ, M, 1996, *Méthodes des sciences sociales*, paris, Dalloz, (10^{ème} édition), 920p.
- KASSOROUNKPO, Ste C, 2000, *Comprendre et expliquer la décentralisation en milieu rural*, Cotonou, COPEF, 17p.
- KONARD, A, 1997, *Formes traditionnelles et contemporaines de participation local et autonomie en Afrique*, Johannesburg, w, Hofmeiter, Ischoty, 531p.
- MBACK NACH, C., 2003, *Démocratisation et décentralisation : genèse et dynamiques comparés des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne*, Paris, KARTHALA et PDM, 513p.
- MCL-SNV, 2003, *document de formation des acteurs locaux sur l'élaboration du plan de développement communal*, Mai, 24p.
- Mission de décentralisation, 2001, *Guide pour la planification du développement communal*, Cotonou, novembre.

Mission de décent
Cotonou, Mars 170
MONDJANAGNI,
développement en
OLIVIER de SAR
en socio anthropo
221p.
Commune d'Adj
2004-2008 ; Janvi
QUIVY, R et al,
Bordas, 271p.
THIOMBIANO,
services sociales
IPD/AOS, Octobr
URADEL, 2004,
sectoriel niveau
expériences en c
travail, Abomey,
WEINSOU, C. C
quelques villages
phase, Janvier 76
-WEINSOU, C.
local avec la par
(Bénin). Mémoire
Planification Rég
AOS, Ouagadoug

- Mission de décentralisation, 2002, *Recueil des lois sur la décentralisation*, Cotonou, Mars 170p.
- MONDJANAGNI, C. A, 1984, *La participation populaire au développement en Afrique noire*, Paris, KARTHALA, 433p.
- OLIVIER de SARDAN, J.P, 1995, *Anthropologie et développement : Essai en socio anthropologie du changement social* ; Paris, APAD- KARTHALA, 221p.
- Commune d'Adjohoun, 2005, Plan de Développement de la commune, 2004-2008 ; Janvier, 73p.
- QUIVY, R et al, 1988, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Bordas, 271p.
- THIOMBIANO, T, 2001, *Introduction à la méthodologie de recherche en services sociales : Elaboration de projet de recherche*, Ouagadougou, IPD/AOS, Octobre, 29p.
- URADEL, 2004, *Démarche d'élaboration d'un schéma de développement sectoriel niveau commune : guide méthodologique et réflexions sur les expériences en cours dans le département du Zou au Bénin*, version de travail, Abomey, Septembre, 33p.
- WEINSOU, C. G et LOKOSSOU, F, 1996, *Etude Socio-économique de quelques villages semi lacustres de la Vallée de l'Ouémé*, Rapport de la 1^{ère} phase, Janvier 76p.
- WEINSOU, C. G., 2002, *perspectives de financement du développement local avec la participation des différents acteurs de la commune de Kandi (Bénin)*. Mémoire pour l'obtention du diplôme de formation supérieure en Planification Régionale et Aménagement du Territoire (OFS/ PRAT), IPS / AOS, Ouagadougou, 116p.